

**LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
(en milliers de dollars US) – non audité

|                                                                               | 2 juillet<br>2023   | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Actifs courants                                                               |                     |                                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                       | 68 608 \$           | 150 417 \$                      |
| Créances clients (note 4)                                                     | 525 208             | 248 785                         |
| Impôt sur le résultat à recevoir                                              | 2 100               | —                               |
| Stocks (note 5)                                                               | 1 226 702           | 1 225 940                       |
| Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants                   | 97 287              | 101 810                         |
| <b>Total des actifs courants</b>                                              | <b>1 919 905</b>    | <b>1 726 952</b>                |
| Actifs non courants                                                           |                     |                                 |
| Immobilisations corporelles                                                   | 1 163 911           | 1 115 169                       |
| Actifs au titre de droits d'utilisation                                       | 75 682              | 77 958                          |
| Immobilisations incorporelles                                                 | 225 656             | 229 951                         |
| Goodwill                                                                      | 271 677             | 271 677                         |
| Impôt sur le résultat différé                                                 | 6 051               | 16 000                          |
| Autres actifs non courants                                                    | 8 950               | 2 507                           |
| <b>Total des actifs non courants</b>                                          | <b>1 751 927</b>    | <b>1 713 262</b>                |
| <b>Total des actifs</b>                                                       | <b>3 671 832 \$</b> | <b>3 440 214 \$</b>             |
| Passifs courants                                                              |                     |                                 |
| Créditeurs et charges à payer                                                 | 419 349 \$          | 471 208 \$                      |
| Impôt sur le résultat à payer                                                 | —                   | 6 637                           |
| Partie courante des obligations locatives (note 8 d))                         | 14 445              | 13 828                          |
| Partie courante des obligations au titre des avantages du personnel           | 12 364              | —                               |
| Partie courante de la dette à long terme (note 6)                             | 150 000             | 150 000                         |
| <b>Total des passifs courants</b>                                             | <b>596 158</b>      | <b>641 673</b>                  |
| Passifs non courants                                                          |                     |                                 |
| Dette à long terme (note 6)                                                   | 995 000             | 780 000                         |
| Obligations locatives (note 8 d))                                             | 79 109              | 80 162                          |
| Autres passifs non courants                                                   | 47 809              | 56 217                          |
| <b>Total des passifs non courants</b>                                         | <b>1 121 918</b>    | <b>916 379</b>                  |
| <b>Total des passifs</b>                                                      | <b>1 718 076</b>    | <b>1 558 052</b>                |
| Capitaux propres                                                              |                     |                                 |
| Capital social                                                                | 218 968             | 202 329                         |
| Surplus d'apport                                                              | 67 797              | 79 489                          |
| Résultats non distribués                                                      | 1 650 299           | 1 590 499                       |
| Cumul des autres éléments du résultat global (note 10)                        | 16 692              | 9 845                           |
| <b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société</b> | <b>1 953 756</b>    | <b>1 882 162</b>                |
| <b>Total des passifs et des capitaux propres</b>                              | <b>3 671 832 \$</b> | <b>3 440 214 \$</b>             |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

**LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL**  
(en milliers de dollars US, sauf les données par action) – non audité

|                                                                                                       | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                       | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Ventes nettes (note 14)                                                                               | 840 438 \$                           | 895 581 \$        | 1 543 301 \$                       | 1 670 452 \$      |
| Coût des ventes                                                                                       | 623 842                              | 630 596           | 1 139 042                          | 1 165 034         |
| Bénéfice brut                                                                                         | 216 596                              | 264 985           | 404 259                            | 505 418           |
| Charges de vente et charges générales et administratives <sup>1)</sup>                                | 78 064                               | 89 431            | 159 909                            | 170 440           |
| Profit sur une cession-bail (note 8 e))                                                               | —                                    | —                 | (25 010)                           | —                 |
| Profits nets sur l'assurance (note 8 f))                                                              | (74 172)                             | —                 | (74 172)                           | —                 |
| Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (note 7) | 30 009                               | 1 594             | 32 844                             | (1 200)           |
| Bénéfice opérationnel                                                                                 | 182 695                              | 173 960           | 310 688                            | 336 178           |
| Charges financières, montant net (note 8 b))                                                          | 20 731                               | 7 350             | 37 683                             | 14 364            |
| Bénéfice avant l'impôt sur le résultat                                                                | 161 964                              | 166 610           | 273 005                            | 321 814           |
| Charge d'impôt sur le résultat                                                                        | 6 676                                | 8 369             | 20 100                             | 17 210            |
| Bénéfice net                                                                                          | 155 288                              | 158 241           | 252 905                            | 304 604           |
| Autres éléments du résultat global, après déduction de l'impôt sur le résultat connexe (note 10)      |                                      |                   |                                    |                   |
| Couvertures de flux de trésorerie                                                                     | 1 537                                | (19 406)          | 6 847                              | 3 780             |
| Résultat global                                                                                       | 156 825 \$                           | 138 835 \$        | 259 752 \$                         | 308 384 \$        |
| Bénéfice par action (note 11)                                                                         |                                      |                   |                                    |                   |
| De base                                                                                               | 0,87 \$                              | 0,85 \$           | 1,42 \$                            | 1,63 \$           |
| Dilué                                                                                                 | 0,87 \$                              | 0,85 \$           | 1,41 \$                            | 1,62 \$           |

1) La Société a révisé des données comparatives afin de se conformer à la présentation de la période à l'étude en intégrant le poste « Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des créances clients » dans les charges de vente et charges générales et administratives.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

**LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
Périodes de six mois closes les 2 juillet 2023 et 3 juillet 2022  
(en milliers ou en milliers de dollars US) – non audité

|                                                                                                       | Capital social |                   | Surplus<br>d'apport | Cumul des<br>autres<br>éléments<br>du résultat<br>global | Résultats<br>non<br>distribués | Total des<br>capitaux<br>propres |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------|---------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                       | Nombre         | Montant           |                     |                                                          |                                |                                  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023                                                                 | 179 709        | 202 329 \$        | 79 489 \$           | 9 845 \$                                                 | 1 590 499 \$                   | 1 882 162 \$                     |
| Rémunération fondée sur des actions                                                                   | —              | —                 | 16 018              | —                                                        | —                              | 16 018                           |
| Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel                        | 27             | 806               | —                   | —                                                        | —                              | 806                              |
| Actions émises à l'exercice d'options sur actions                                                     | 218            | 6 250             | (846)               | —                                                        | —                              | 5 404                            |
| Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles   | 648            | 14 429            | (29 807)            | —                                                        | —                              | (15 378)                         |
| Actions rachetées à des fins d'annulation                                                             | (3 553)        | (4 296)           | —                   | —                                                        | (105 993)                      | (110 289)                        |
| Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises                                 | (648)          | (550)             | —                   | —                                                        | (19 005)                       | (19 555)                         |
| Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises                             | —              | —                 | 2 075               | —                                                        | —                              | 2 075                            |
| Dividendes déclarés                                                                                   | —              | —                 | 868                 | —                                                        | (68 107)                       | (67 239)                         |
| Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres | (3 308)        | 16 639            | (11 692)            | —                                                        | (193 105)                      | (188 158)                        |
| Couvertures de flux de trésorerie (note 10)                                                           | —              | —                 | —                   | 6 847                                                    | —                              | 6 847                            |
| Bénéfice net                                                                                          | —              | —                 | —                   | —                                                        | 252 905                        | 252 905                          |
| Résultat global                                                                                       | —              | —                 | —                   | 6 847                                                    | 252 905                        | 259 752                          |
| <b>Solde au 2 juillet 2023</b>                                                                        | <b>176 401</b> | <b>218 968 \$</b> | <b>67 797 \$</b>    | <b>16 692 \$</b>                                         | <b>1 650 299 \$</b>            | <b>1 953 756 \$</b>              |
| Solde au 2 janvier 2022                                                                               | 192 267        | 191 732 \$        | 58 128 \$           | 64 809 \$                                                | 1 604 736 \$                   | 1 919 405 \$                     |
| Rémunération fondée sur des actions                                                                   | —              | —                 | 15 651              | —                                                        | —                              | 15 651                           |
| Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel                        | 21             | 761               | —                   | —                                                        | —                              | 761                              |
| Actions émises à l'exercice d'options sur actions                                                     | 43             | 1 343             | (327)               | —                                                        | —                              | 1 016                            |
| Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles   | 150            | 4 255             | (8 319)             | —                                                        | —                              | (4 064)                          |
| Actions rachetées à des fins d'annulation                                                             | (8 697)        | (8 803)           | —                   | —                                                        | (302 927)                      | (311 730)                        |
| Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises                                 | (148)          | (116)             | —                   | —                                                        | (5 593)                        | (5 709)                          |
| Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises                             | —              | —                 | 2 110               | —                                                        | —                              | 2 110                            |
| Dividendes déclarés                                                                                   | —              | —                 | 742                 | —                                                        | (63 373)                       | (62 631)                         |
| Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres | (8 631)        | (2 560)           | 9 857               | —                                                        | (371 893)                      | (364 596)                        |
| Couvertures de flux de trésorerie (note 10)                                                           | —              | —                 | —                   | 3 780                                                    | —                              | 3 780                            |
| Bénéfice net                                                                                          | —              | —                 | —                   | —                                                        | 304 604                        | 304 604                          |
| Résultat global                                                                                       | —              | —                 | —                   | 3 780                                                    | 304 604                        | 308 384                          |
| <b>Solde au 3 juillet 2022</b>                                                                        | <b>183 636</b> | <b>189 172 \$</b> | <b>67 985 \$</b>    | <b>68 589 \$</b>                                         | <b>1 537 447 \$</b>            | <b>1 863 193 \$</b>              |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

**LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.**  
**TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(en milliers de dollars US) – non audité

|                                                                                                                                                                                                   | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                                   | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles                                                                                                                                             |                                      |                   |                                    |                   |
| Bénéfice net                                                                                                                                                                                      | 155 288 \$                           | 158 241 \$        | 252 905 \$                         | 304 604 \$        |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :                                                                                                                                             |                                      |                   |                                    |                   |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (note 8 a))                                                                                                                       | 31 603                               | 32 288            | 59 539                             | 65 744            |
| Écarts temporaires entre le règlement de dérivés financiers et le transfert des pertes ou des profits différés dans le cumul des autres éléments du résultat global aux stocks et au bénéfice net | 4 232                                | 36 394            | 10 049                             | 37 673            |
| (Profit) perte à la sortie d'immobilisations incorporelles, y compris les recouvrements d'assurance                                                                                               | (88)                                 | (3 849)           | (25 121)                           | (6 214)           |
| Rémunération fondée sur des actions                                                                                                                                                               | 8 062                                | 8 301             | 16 092                             | 15 721            |
| Impôt sur le résultat différé                                                                                                                                                                     | 2 545                                | —                 | 9 939                              | 4 000             |
| Autres (note 12 a))                                                                                                                                                                               | 14 595                               | 2 683             | 4 006                              | (2 624)           |
| Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 12 c))                                                                                                                          | (34 412)                             | (24 320)          | (325 001)                          | (260 631)         |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles                                                                                                                                             | 181 825                              | 209 738           | 2 408                              | 158 273           |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                                                                                                                                            |                                      |                   |                                    |                   |
| Achat d'immobilisations corporelles                                                                                                                                                               | (54 105)                             | (54 364)          | (127 062)                          | (86 445)          |
| Achat d'immobilisations incorporelles                                                                                                                                                             | (1 915)                              | (1 199)           | (2 814)                            | (3 108)           |
| Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles                                                                           | 252                                  | 5 301             | 51 273                             | 5 299             |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                                                                                                                                            | (55 768)                             | (50 262)          | (78 603)                           | (84 254)          |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement                                                                                                                                              |                                      |                   |                                    |                   |
| Augmentation (diminution) des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme                                                                                         | 15 000                               | (30 000)          | 215 000                            | 215 000           |
| Paiement au titre des obligations locatives                                                                                                                                                       | (4 122)                              | (4 489)           | (17 117)                           | (9 121)           |
| Dividendes versés                                                                                                                                                                                 | (67 239)                             | (62 631)          | (67 239)                           | (62 631)          |
| Produit tiré de l'émission d'actions                                                                                                                                                              | 1 013                                | 393               | 6 136                              | 1 707             |
| Rachat et annulation d'actions                                                                                                                                                                    | (75 704)                             | (109 522)         | (107 722)                          | (314 175)         |
| Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises                                                                                                                             | —                                    | —                 | (19 555)                           | (5 709)           |
| Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI visant des actions émises                                                                                                                | (138)                                | —                 | (15 378)                           | (4 064)           |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement                                                                                                                                              | (131 190)                            | (206 249)         | (5 875)                            | (178 993)         |
| Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises                                                                               | (96)                                 | (1 136)           | 261                                | (606)             |
| (Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période                                                                                                | (5 229)                              | (47 909)          | (81 809)                           | (105 580)         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période                                                                                                                               | 73 837                               | 121 575           | 150 417                            | 179 246           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période                                                                                                                                | 68 608 \$                            | 73 666 \$         | 68 608 \$                          | 73 666 \$         |
| Sommes versées en trésorerie au cours de la période au titre de ce qui suit (comprises dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles)                                            |                                      |                   |                                    |                   |
| Intérêts                                                                                                                                                                                          | 15 138 \$                            | 4 543 \$          | 29 397 \$                          | 10 653 \$         |
| Impôt sur le résultat, déduction faite des remboursements                                                                                                                                         | 11 785                               | 14 029            | 17 880                             | 15 606            |

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉ)

Pour la période close le 2 juillet 2023

(Les montants des tableaux sont en milliers ou en milliers de dollars américains, sauf les données par action, à moins d'indication contraire)

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société » ou « Gildan ») est située au Canada et a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a pour principale activité commerciale la confection et la vente de vêtements de sport, d'articles chaussants et de sous-vêtements. L'exercice de la Société prend fin le dimanche le plus près du 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 3300, Montréal (Québec). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 2 juillet 2023 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. La Société est une entité ouverte inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole GIL.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice 2022. La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables dans la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités que celles décrites à la note 3 afférente à ses plus récents états financiers consolidés annuels, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes en vigueur depuis le 2 janvier 2023 comme le décrit la note 2 d) plus loin.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 2 août 2023.

#### b) Caractère saisonnier des activités

Les ventes nettes de la Société sont soumises à des variations saisonnières. Les ventes nettes sont historiquement les plus élevées aux deuxième et troisième trimestres.

#### c) Secteurs opérationnels

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter.

#### d) Première application de nouvelles normes comptables et interprétations pour la période de présentation de l'information financière

En juin 2023, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

##### *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications de l'IAS 12)*

En mai 2023, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié la réforme fiscale internationale – Modèle de règles types du Pilier 2 (modifications de l'IAS 12) sur la dispense obligatoire relative à la comptabilisation de l'impôt différé au titre de l'impôt minimum mondial. Les modifications prévoient une exception temporaire à l'obligation de comptabiliser l'impôt différé découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée qui met en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 publié par l'OCDE et de présenter de l'information à son sujet, y compris la réglementation fiscale qui met en œuvre l'impôt national complémentaire qualifié décrit dans ces règles. Les modifications prévoient également des obligations d'informations ciblées dans les notes pour les entités concernées afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre dans quelle mesure une entité sera touchée par l'impôt minimum, en particulier avant l'entrée en vigueur de la réglementation. Les modifications à l'IAS 12 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés annuels.

## 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Le 2 janvier 2023, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

*Modifications à l'IAS 1 et à l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables*  
En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratique sur les IFRS 2, *Making Materiality Judgements* (Porter des jugements sur l'importance relative). Les modifications aident les entités à présenter des informations sur les méthodes comptables qui sont plus utiles pour les principaux utilisateurs des états financiers, comme suit :

- L'obligation de présenter les « principales » méthodes comptables selon l'IAS 1 est remplacée par une obligation de présenter les méthodes comptables « importantes ». Ainsi, une méthode comptable est importante si, lorsqu'on la prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers de l'entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers.
- Des indications sont données dans l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes d'évaluation de l'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les modifications doivent être appliquées de façon prospective. Les modifications à l'IAS 1 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une application anticipée est permise. Lorsqu'une entité applique les modifications à l'IAS 1, elle est aussi autorisée à appliquer les modifications à l'énoncé de pratique sur les IFRS 2. La Société mettra à jour les informations à fournir sur les méthodes comptables dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

*Modifications à l'IAS 8, Informations à fournir sur les méthodes comptables*

En février 2021, l'IASB a modifié l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin d'établir une nouvelle définition des « estimations comptables » pour remplacer la définition de « changement d'estimation comptable » et d'ajouter des précisions visant à aider les entités à faire la distinction entre les modifications de méthodes comptables et les modifications d'estimations comptables. Cette distinction est importante, puisque les modifications de méthodes comptables doivent être appliquées de façon rétrospective tandis que les modifications d'estimations comptables doivent être appliquées de façon prospective. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une application anticipée est permise. Les modifications à l'IAS 8 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

*Modifications à l'IAS 12, Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique*

Le 7 mai 2021, l'IASB a modifié l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de réduire le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, de telle façon qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui sont à l'origine de différences temporaires à la fois équivalentes et compensatoires. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les modifications à l'IAS 12 n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. Les modifications se refléteront dans la note sur l'impôt sur le résultat des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

### **Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers**

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier la manière de classer la dette et les autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquent explicitement que seuls les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière influent sur le classement d'un passif; clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Les modifications de 2020 et les modifications de 2022 (collectivement, « les modifications ») sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

#### 4. CRÉANCES CLIENTS

|                                                      | 2 juillet<br>2023 | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2023 |
|------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| Créances clients                                     | 536 378 \$        | 264 179 \$                      |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues | (11 170)          | (15 394)                        |
|                                                      | 525 208 \$        | 248 785 \$                      |

Au 2 juillet 2023, les créances clients traitées aux termes d'un contrat d'achat de créances s'élevaient à 213,3 millions de dollars (193,2 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023). Le contrat d'achat de créances, qui permet la vente de créances clients d'un maximum de 300 millions de dollars à la fois, vient à échéance le 18 juin 2024, sous réserve de prorogations annuelles. La Société conserve les responsabilités liées au traitement de créances client, y compris le recouvrement, mais ne conserve aucun risque de crédit relativement à toute créance client qui a été vendue. La différence entre la valeur comptable des créances vendues aux termes du contrat et la contrepartie reçue au moment du transfert s'élevait à 3,8 millions de dollars (0,9 million de dollars en 2022) et à 7,9 millions de dollars (1,3 million de dollars en 2022), respectivement, pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023, et a été comptabilisée dans les charges bancaires et autres charges financières.

L'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients se présente comme suit :

|                                                                                  | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                  | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'ouverture de la période | (12 731) \$                          | (14 315) \$       | (15 394) \$                        | (13 704) \$       |
| Reprise de perte de valeur (perte de valeur) des créances clients                | 1 554                                | (1 051)           | 3 823                              | (1 547)           |
| Radiation (recouvrements) de créances clients                                    | 7                                    | 49                | 401                                | (66)              |
| Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à la clôture de la période  | (11 170) \$                          | (15 317) \$       | (11 170) \$                        | (15 317) \$       |

#### 5. STOCKS

|                                                    | 2 juillet<br>2023 | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2023 |
|----------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| Matières premières et stocks de pièces de rechange | 199 246 \$        | 251 700 \$                      |
| Travaux en cours                                   | 60 801            | 77 726                          |
| Produits finis                                     | 966 655           | 896 514                         |
|                                                    | 1 226 702 \$      | 1 225 940 \$                    |

## 6. DETTE À LONG TERME

|                                                                                                                                | Taux<br>d'intérêt<br>effectif <sup>1)</sup> | Montant en principal |                                 | Date<br>d'échéance |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------|---------------------------------|--------------------|
|                                                                                                                                |                                             | 2 juillet<br>2023    | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2023 |                    |
| Partie non courante de la dette à long terme                                                                                   |                                             |                      |                                 |                    |
| Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain <sup>2) 3)</sup>             | 6,2 %                                       | 545 000 \$           | 330 000 \$                      | Mars<br>2027       |
| Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement <sup>2) 4)</sup>                               | 4,6 %                                       | 300 000              | 300 000                         | Juin<br>2026       |
| Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement <sup>5)</sup>                                | 2,9 %                                       | 100 000              | 100 000                         | Août<br>2026       |
| Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté du LIBOR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement <sup>5) 6)</sup> | 2,9 %                                       | 50 000               | 50 000                          | Août<br>2026       |
|                                                                                                                                |                                             | 995 000 \$           | 780 000 \$                      |                    |
| Partie courante de la dette à long terme                                                                                       |                                             |                      |                                 |                    |
| Effets à payer, portant intérêt au taux fixe de 2,70 % payable semestriellement <sup>5)</sup>                                  | 2,7 %                                       | 100 000              | 100 000                         | Août<br>2023       |
| Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté du LIBOR majoré d'un écart de 1,53 % payable trimestriellement <sup>5) 6)</sup> | 2,7 %                                       | 50 000               | 50 000                          | Août<br>2023       |
|                                                                                                                                |                                             | 150 000 \$           | 150 000 \$                      |                    |
| Dettes à long terme                                                                                                            |                                             | 1 145 000 \$         | 930 000 \$                      |                    |

1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour la période de six mois close le 2 juillet 2023, incluant l'incidence sur la trésorerie des swaps de taux d'intérêt, le cas échéant.

2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.

3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 30,8 millions de dollars (43,9 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.

4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).

5) Les effets non garantis d'un principal global de 300 millions de dollars émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets s'y rattachant.

6) Le taux LIBOR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,53 %.

Le 26 mai 2023, la Société a modifié son prêt à terme de 300 millions de dollars pour y inclure un prêt à terme à prélèvement différé supplémentaire de 300 millions de dollars d'une durée de un an à compter de la date d'entrée en vigueur. Toutes les autres modalités du contrat étant demeurées inchangées. Une partie du prêt à terme à prélèvement différé devrait servir au remboursement de la partie courante des effets à payer échéant en août 2023. À la fin du deuxième trimestre, la Société n'avait prélevé aucun montant sur le prêt à terme à prélèvement différé.

Le 25 mars 2022, la Société a modifié et prolongé sa facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable non garantie de 1 milliard de dollars pour en proroger la date d'échéance à mars 2027. Dans le cadre de la modification, le taux de référence LIBOR a été remplacé par le taux de financement à un jour garanti à terme (le « SOFR à terme ») et la facilité renouvelable comprend une structure de prêt liée au développement durable, aux termes de laquelle les marges applicables seront ajustées en fonction de l'atteinte de certains objectifs en matière de développement durable, ce qui a commencé en 2022.

Le 25 mars 2022, la Société a modifié son contrat de prêt à terme de 300 millions de dollars afin de remplacer le taux de référence LIBOR par le taux de référence SOFR à terme.

Le 30 juin 2022, la Société a modifié sa convention d'achat d'effets afin d'y inclure les clauses définissant les solutions de rechange au taux LIBOR pour remplacer le LIBOR par le SOFR à terme ajusté, le SOFR simple quotidien ajusté ou tout autre taux pertinent choisi par les détenteurs d'effets et la Société dans le cadre d'un changement de taux de référence ou d'une adoption par anticipation.

## 6. DETTE À LONG TERME (suite)

En date du 2 juillet 2023, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières et elle prévoit continuer de le faire au cours des douze prochains mois, selon ses attentes et prévisions actuelles.

## 7. COÛTS (RECOUVREMENTS DE COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES À DES ACQUISITIONS

|                                                                                                                                                                                                                    | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                                                    | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel                                                                                                                                                  | 15 324 \$                            | — \$              | 15 831 \$                          | 584 \$            |
| Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts                                                                                                                                                                 | 7 192                                | 409               | 9 903                              | 803               |
| (Profit net) perte nette à la sortie, à la réduction de valeur et à l'amortissement accéléré d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie | 7 493                                | 1 143             | 7 110                              | (2 734)           |
| Coûts de transaction connexes à des acquisitions                                                                                                                                                                   | —                                    | 42                | —                                  | 147               |
|                                                                                                                                                                                                                    | 30 009 \$                            | 1 594 \$          | 32 844 \$                          | (1 200) \$        |

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de six mois close le 2 juillet 2023 se rapportent aux éléments suivants : un montant de 28,5 millions de dollars lié au regroupement et à la fermeture des installations de fabrication en Amérique centrale, un montant de 2,9 millions de dollars lié à la fermeture, en décembre 2022, d'une usine de filature aux États-Unis et aux coûts de sortie liés à la résiliation du contrat de location d'une installation de filature déjà fermée, ainsi qu'un montant de 1,4 million de dollars lié à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement. Le recouvrement de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de six mois close le 3 juillet 2022 se rapporte principalement à un profit de 3,4 millions de dollars sur la vente d'une ancienne installation de fabrication au Mexique, compensé en partie par l'amortissement accéléré d'actifs au titre de droits d'utilisation de 1,1 million de dollars et des indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel de 0,6 million de dollars liés à la fermeture d'un centre de distribution aux États-Unis.

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### a) Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

|                                                                                                                            | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                            | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                                                              | 25 021 \$                            | 25 843 \$         | 49 626 \$                          | 51 345 \$         |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation                                                                  | 3 415                                | 4 212             | 6 674                              | 8 160             |
| Ajustement au titre de la variation de l'amortissement incluse dans les stocks à l'ouverture et à la clôture de la période | (246)                                | (2 593)           | (3 648)                            | (3 431)           |
| Amortissement des immobilisations incorporelles, en excluant les logiciels                                                 | 2 037                                | 3 443             | 4 138                              | 6 887             |
| Amortissement des logiciels                                                                                                | 1 376                                | 1 383             | 2 749                              | 2 783             |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le bénéfice net                               | 31 603 \$                            | 32 288 \$         | 59 539 \$                          | 65 744 \$         |

Au 2 juillet 2023, les immobilisations corporelles comprennent une tranche de 194,5 millions de dollars (172,8 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023) de bâtiments et de matériel non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Au 2 juillet 2023, les immobilisations incorporelles comprennent un montant de 2,8 millions de dollars (4,4 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023) au titre de logiciels non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Ces actifs ne sont amortis qu'à partir du moment où ils sont prêts pour utilisation.

## 8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

Au 2 juillet 2023, la Société s'était engagée à hauteur d'environ 165,5 millions de dollars en ce qui a trait à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées principalement à des projets d'expansion de la capacité de fabrication.

### b) Charges financières, montant net

|                                                                                          | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                          | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Charges d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti <sup>1)</sup> | 14 671 \$                            | 4 969 \$          | 26 077 \$                          | 8 744 \$          |
| Charges bancaires et autres charges financières                                          | 4 985                                | 2 147             | 10 261                             | 3 934             |
| Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées                     | 885                                  | 769               | 1 588                              | 1 557             |
| Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées                                | 53                                   | 51                | 105                                | 102               |
| (Profit) perte de change                                                                 | 137                                  | (586)             | (348)                              | 27                |
|                                                                                          | 20 731 \$                            | 7 350 \$          | 37 683 \$                          | 14 364 \$         |

1) Déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 1,0 million de dollars (0,4 million de dollars en 2022) et de 2,0 millions de dollars (0,7 million de dollars en 2022), respectivement, pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023.

### c) Transactions entre parties liées

Au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023, la Société a engagé des dépenses liées à l'utilisation d'un avion respectivement de 0,3 million de dollars (0,6 million de dollars en 2022) et de 0,5 million de dollars (1,5 million de dollars en 2022) auprès d'une société contrôlée par le président et chef de la direction de la Société. Les paiements relatifs à ces dépenses sont effectués conformément aux modalités de l'entente conclue par les parties liées. Au 2 juillet 2023, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à l'utilisation de l'avion s'est élevé à 0,3 million de dollars (0,1 million de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Au 2 juillet 2023, la Société s'était engagée à hauteur de 1,0 million de dollars au titre de cette entente, qui a trait aux frais d'utilisation minimaux pour le reste de l'exercice 2023.

### d) Obligations locatives

Les contrats de location de la Société portent principalement sur des installations de fabrication, de vente, de distribution et d'administration.

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière :

|               | 2 juillet<br>2023 | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2023 |
|---------------|-------------------|---------------------------------|
| Courantes     | 14 445 \$         | 13 828 \$                       |
| Non courantes | 79 109            | 80 162                          |
|               | 93 554 \$         | 93 990 \$                       |

Le tableau suivant présente les paiements de loyers minimaux futurs en vertu des contrats de location non résiliables (y compris les contrats de location à court terme) au 2 juillet 2023 :

|                  | 2 juillet 2023 |
|------------------|----------------|
| Moins de un an   | 19 101 \$      |
| De un à cinq ans | 57 449         |
| Plus de cinq ans | 34 738         |
|                  | 111 288 \$     |

## 8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

Le total des sorties de fonds liées aux obligations locatives comptabilisées (y compris les intérêts) pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023 s'est élevé respectivement à 5,0 millions de dollars et à 18,7 millions de dollars (5,3 millions de dollars et 10,7 millions de dollars en 2022), dont une tranche de respectivement 4,1 millions de dollars et 17,1 millions de dollars (4,5 millions de dollars et 9,1 millions de dollars en 2022) au titre des sorties de fonds liées aux activités de financement. L'augmentation des sorties de fonds est essentiellement imputable à la résiliation du contrat de location d'une installation de filature déjà fermée.

### e) Cession-bail

Au cours de la période de six mois close le 2 juillet 2023, la Société a conclu une entente visant la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. Le produit de la cession de 51,0 millions de dollars, qui représente la juste valeur du centre de distribution, a été comptabilisé dans le tableau consolidé des flux de trésorerie au poste « Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles », dans les activités d'investissement. La Société a inscrit un actif au titre de droits d'utilisation de 3,9 millions de dollars et une obligation locative de 15,5 millions de dollars. De plus, un profit avant impôt sur la vente de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé en tant que profit sur une cession-bail dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global.

### f) Profits nets sur l'assurance

Au deuxième trimestre, la Société a finalisé une entente avec son assureur pour fermer ses réclamations d'assurance liées aux deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 et a reçu un paiement final de 74,0 millions de dollars au titre des réclamations d'assurance, relativement à la partie des réclamations qui concerne l'interruption des activités. Ce paiement a donné lieu à la comptabilisation d'un profit correspondant à l'état consolidé du résultat net et du résultat global du deuxième trimestre de 2023.

## 9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

### Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

Les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des actifs et des passifs financiers figurant à l'état consolidé intermédiaire résumé non audité de la situation financière, se présentaient comme suit :

|                                                                                                               | 2 juillet<br>2023 | 1 <sup>er</sup> janvier<br>2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| <b>Actifs financiers</b>                                                                                      |                   |                                 |
| Coût amorti                                                                                                   |                   |                                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                                       | 68 608 \$         | 150 417 \$                      |
| Créances clients                                                                                              | 525 208           | 248 785                         |
| Actifs financiers inclus dans les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants                 | 54 763            | 48 274                          |
| Créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants          | 7 517             | 118                             |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                                              |                   |                                 |
| Actifs financiers dérivés inclus dans les charges payées d'avance, les acomptes et les autres actifs courants | 17 954            | 23 765                          |
| <b>Passifs financiers</b>                                                                                     |                   |                                 |
| Coût amorti                                                                                                   |                   |                                 |
| Créditeurs et charges à payer <sup>1)</sup>                                                                   | 411 698           | 462 496                         |
| Dette à long terme – portant intérêt à des taux variables                                                     | 945 000           | 730 000                         |
| Dette à long terme – portant intérêt à des taux fixes <sup>2)</sup>                                           | 200 000           | 200 000                         |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                                              |                   |                                 |
| Instruments financiers dérivés inclus dans les créditeurs et charges à payer                                  | 7 651             | 8 712                           |

1) Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 7,3 millions de dollars (17,9 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023) aux termes d'ententes de financement de la chaîne d'approvisionnement (affacturage inversé) conclues avec une institution financière, en vertu desquelles les montants que la Société doit à certains fournisseurs peuvent être recouverts par ces derniers auprès d'une institution financière avant leur échéance initiale. Ces soldes sont classés dans les créditeurs et charges à payer et les paiements connexes, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, étant donné que l'objectif principal de l'entente est de fournir du financement au fournisseur et non pas à la Société, que l'entente ne prolonge pas de façon importante les modalités de paiement au-delà des modalités normales convenues avec les autres fournisseurs et qu'aucun report supplémentaire ou sûreté spéciale porté en garantie de ces paiements n'est inclus dans l'entente. Les créditeurs et charges à payer comprennent également des soldes à payer de 53,9 millions de dollars (35,7 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023) découlant essentiellement d'un délai d'une semaine entre le recouvrement des créances vendues et la remise hebdomadaire à la banque qui est la contrepartie aux termes du contrat d'achat de créances, dont il est question à la note 4 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes s'élevait à 196,1 millions de dollars au 2 juillet 2023 (197,1 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

### Actifs et passifs financiers à court terme

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, car ils portent intérêt à des taux variables ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

### Actifs non courants et dette à long terme portant intérêt à des taux variables

La juste valeur des créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants, et de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables de la Société, se rapproche également de leur valeur comptable respective, car les taux d'intérêt utilisés pour évaluer leur valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels sur le marché.

### Dette à long terme portant intérêt à des taux fixes

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés et en utilisant des taux d'actualisation basés sur le rendement à l'échéance pour des émissions similaires. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes a été évaluée en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

## 9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

### Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture efficaces et sont composés de contrats à terme, de contrats d'option et de contrats de swap liés aux devises et aux marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes du contrat de prêt et des effets non garantis. La juste valeur de ces contrats à terme est évaluée au moyen d'une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à l'échéance selon le taux inscrit au contrat et la valeur du contrat à l'échéance selon le taux qu'une contrepartie utiliserait pour renégocier les mêmes modalités de contrat à la date d'évaluation dans les conditions actuelles. La juste valeur des contrats d'option est évaluée au moyen de modèles d'évaluation des options utilisant diverses données combinant des cours du marché et des données corroborées par le marché, incluant des estimations relatives à la volatilité et des écarts de crédit ajustés en fonction des options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée en fonction des données de marché, en évaluant la différence entre le taux fixe du marché et la courbe à terme pour les taux d'intérêt variables applicables.

La Société détient également un swap sur le rendement total (« SRT ») en cours, destiné à diminuer les variations du bénéfice net associé aux unités d'actions différées qui sont réglées en trésorerie. Le SRT n'est pas désigné comme un instrument de couverture et, par conséquent, l'ajustement de la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière est comptabilisé dans les charges de vente et charges générales et administratives. La juste valeur du SRT est évaluée selon le cours des actions ordinaires de la Société, chaque date de clôture. Le SRT a une durée de un an, peut être prorogé annuellement et le contrat permet une résiliation anticipée au gré de la Société. Au 2 juillet 2023, le montant nominal du SRT en cours s'élevait à 366 914 actions.

Les instruments financiers dérivés ont été évalués en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

## 10. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

|                                                                                                                                                                                              | Périodes de trois mois<br>closes les |                    | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                              | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022  | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| (Perte nette) profit net sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie                                                                                                    |                                      |                    |                                    |                   |
| Risque de change                                                                                                                                                                             | (831) \$                             | 7 127 \$           | (3 009) \$                         | 9 243 \$          |
| Risque marchandises associé aux prix                                                                                                                                                         | 3 706                                | 9 668              | 8 931                              | 54 626            |
| Risque de taux d'intérêt                                                                                                                                                                     | 2 004                                | 1 571              | (759)                              | 12 405            |
| Impôt sur le résultat                                                                                                                                                                        | 8                                    | (71)               | 30                                 | (92)              |
| Montants reclassés des autres éléments du résultat global aux stocks, relativement au risque marchandises associé aux prix                                                                   | (4 579)                              | (32 581)           | (1 731)                            | (65 170)          |
| Montants reclassés des autres éléments du résultat global au bénéfice net, relativement au risque de change, au risque marchandises et au risque de taux d'intérêt inclus dans ce qui suit : |                                      |                    |                                    |                   |
| Ventes nettes                                                                                                                                                                                | 653                                  | (3 087)            | 1 193                              | (4 826)           |
| Coût des ventes                                                                                                                                                                              | (33)                                 | (6)                | (88)                               | (6)               |
| Charges de vente et charges générales et administratives                                                                                                                                     | 325                                  | (55)               | 1 095                              | (41)              |
| Charges financières, montant net                                                                                                                                                             | 296                                  | (2 022)            | 1 219                              | (2 430)           |
| Impôt sur le résultat                                                                                                                                                                        | (12)                                 | 50                 | (34)                               | 71                |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>                                                                                                                                                    | <b>1 537 \$</b>                      | <b>(19 406) \$</b> | <b>6 847 \$</b>                    | <b>3 780 \$</b>   |

La variation de l'élément valeur temps des contrats d'option et des contrats de swap désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour réduire l'exposition aux variations des prix des marchandises n'était pas significative pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023. La variation de l'élément à terme des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour réduire le risque de change n'était pas significative pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023. Aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le bénéfice net pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 2 juillet 2023.

## 10. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (suite)

Au 2 juillet 2023, le cumul des autres éléments du résultat global de 16,7 millions de dollars comprenait des profits nets différés sur les contrats à terme, les contrats d'option et les contrats de swap liés aux marchandises de 3,1 millions de dollars, des profits nets différés sur les contrats de swap de taux d'intérêt de 15,3 millions de dollars et des pertes nettes différées sur les contrats de change à terme de 1,7 million de dollars. Une tranche d'environ 9,3 millions de dollars des profits nets présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans les stocks ou dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois.

## 11. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action :

|                                                                                                                                  | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                  | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Bénéfice net – de base et dilué(e)                                                                                               | 155 288 \$                           | 158 241 \$        | 252 905 \$                         | 304 604 \$        |
| Bénéfice de base par action                                                                                                      |                                      |                   |                                    |                   |
| Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation                                                                 | 177 624                              | 185 506           | 178 584                            | 187 425           |
| Bénéfice de base par action                                                                                                      | 0,87 \$                              | 0,85 \$           | 1,42 \$                            | 1,63 \$           |
| Bénéfice dilué par action                                                                                                        |                                      |                   |                                    |                   |
| Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation                                                                 | 177 624                              | 185 506           | 178 584                            | 187 425           |
| Plus l'effet dilutif des options sur actions, des UAI visant des actions nouvelles et des actions ordinaires détenues en fiducie | 278                                  | 363               | 289                                | 627               |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation                                                                   | 177 902                              | 185 869           | 178 873                            | 188 052           |
| Bénéfice dilué par action                                                                                                        | 0,87 \$                              | 0,85 \$           | 1,41 \$                            | 1,62 \$           |

Sont exclues du calcul ci-dessus pour la période de trois mois close le 2 juillet 2023 : 1 132 737 options sur actions (1 132 737 en 2022) et aucune UAI visant des actions nouvelles (25 614 en 2022) qui étaient réputées être antidilutives. Sont exclues du calcul ci-dessus pour la période de six mois close le 2 juillet 2023 : 1 132 737 options sur actions (aucune en 2022) et aucune UAI visant des actions nouvelles (25 614 en 2022) qui étaient réputées être antidilutives.

## 12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

### a) Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – autres éléments

|                                                                                                                                                                        | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                        | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Perte nette latente (profit net latent) sur change et sur dérivés financiers                                                                                           | (451) \$                             | (582) \$          | (551) \$                           | (847) \$          |
| Charges (recouvrements) de restructuration hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels (note 7) | 7 493                                | 1 143             | 7 110                              | (2 734)           |
| Autres actifs non courants                                                                                                                                             | 198                                  | 744               | (6 443)                            | 1 030             |
| Autres passifs non courants                                                                                                                                            | 7 355                                | 1 378             | 3 890                              | (73)              |
|                                                                                                                                                                        | 14 595 \$                            | 2 683 \$          | 4 006 \$                           | (2 624) \$        |

## 12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

### b) Variations des transactions sans effet de trésorerie

|                                                                                                                                                                                                                   | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                                                   | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Dividendes à payer                                                                                                                                                                                                | (33 566) \$                          | (31 451) \$       | — \$                               | — \$              |
| Actions rachetées à des fins d'annulation incluses dans les créiteurs et charges à payer                                                                                                                          | 2 567                                | 971               | 2 567                              | (2 445)           |
| Entrées nettes d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles comprises dans les créiteurs et charges à payer                                                                                   | (703)                                | 4 723             | (7 874)                            | 10 911            |
| Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et de logiciels compris dans les autres actifs courants                                                                                                   | (313)                                | (53)              | (313)                              | (55)              |
| Ajouts d'actifs au titre de droits d'utilisation compris dans les obligations locatives                                                                                                                           | 138                                  | 6 142             | 4 323                              | 7 430             |
| Valeur attribuée hors trésorerie créditée au capital social provenant d'actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et à l'exercice d'options sur actions | 96                                   | —                 | 15 275                             | 4 582             |
| Rémunération différée créditée au surplus d'apport                                                                                                                                                                | —                                    | —                 | (2 075)                            | (2 110)           |
| Valeur attribuée hors trésorerie créditée au surplus d'apport au titre de dividendes attribués à des unités d'actions incessibles                                                                                 | 868                                  | 742               | 868                                | 742               |

### c) Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

|                                                             | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                             | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Créances clients                                            | (125 323) \$                         | (2 806) \$        | (274 630) \$                       | (133 154) \$      |
| Impôt sur le résultat                                       | (8 904)                              | (5 706)           | (8 633)                            | (2 441)           |
| Stocks                                                      | 88 313                               | (78 919)          | 2 886                              | (193 235)         |
| Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants | 2 889                                | 3 495             | (901)                              | 9 425             |
| Créditeurs et charges à payer                               | 8 613                                | 59 616            | (43 723)                           | 58 774            |
|                                                             | (34 412) \$                          | (24 320) \$       | (325 001) \$                       | (260 631) \$      |

## 13. PASSIFS ÉVENTUELS

### Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

#### 14. VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

|                                       | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                       | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| Vêtements de sport                    | 691 758 \$                           | 757 813 \$        | 1 279 558 \$                       | 1 425 073 \$      |
| Articles chaussants et sous-vêtements | 148 680                              | 137 768           | 263 743                            | 245 379           |
|                                       | 840 438 \$                           | 895 581 \$        | 1 543 301 \$                       | 1 670 452 \$      |

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

|               | Périodes de trois mois<br>closes les |                   | Périodes de six mois<br>closes les |                   |
|---------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------------|
|               | 2 juillet<br>2023                    | 3 juillet<br>2022 | 2 juillet<br>2023                  | 3 juillet<br>2022 |
| États-Unis    | 745 907 \$                           | 796 074 \$        | 1 370 963 \$                       | 1 477 894 \$      |
| Canada        | 28 110                               | 31 444            | 53 781                             | 61 638            |
| International | 66 421                               | 68 063            | 118 557                            | 130 920           |
|               | 840 438 \$                           | 895 581 \$        | 1 543 301 \$                       | 1 670 452 \$      |